

COMMUNIQUÉ

Paris, le 7 février 2024

Ce mercredi 6 février 2024 dans l'après-midi, le président de la République s'est rendu dans le département du Doubs. Il a fait le choix de ne pas en avvertir la presse, si bien qu'aucun journaliste n'a pu couvrir ce déplacement.

L'information n'a été rendue publique que dans la soirée, grâce à des photos prises par les clients d'un bar-tabac dans lequel le président a fait un bref passage. Photos repérées sur les réseaux sociaux par l'Est Républicain.

L'Association de la presse présidentielle (APP) proteste vigoureusement contre ce procédé contraire aux usages en vigueur et qui contrevient à l'accès à l'information.

L'APP rappelle sans réserve qu'un tel déplacement du président de la République ne peut, en aucun cas, être considéré comme un "moment privé". S'il s'était produit le moindre incident, le moindre imprévu concernant le premier personnage de l'État, le public en aurait-il eu connaissance ? D'ailleurs, comment s'est réellement déroulé ce déplacement ? Impossible de le savoir.

Depuis plus de six ans, il n'est pas rare que l'Élysée tienne la presse à l'écart, la plupart du temps en marge de visites présidentielles à l'étranger. Cette fois, ce déplacement en catimini a lieu en France, sur un sujet d'actualité brûlant et qui concerne tous les citoyens.

L'Association de la presse présidentielle se voit dans l'obligation d'affirmer une nouvelle fois l'évidence : la présence de journalistes auprès du président (à minima via un "pool" restreint, même si l'Élysée use déjà trop souvent de ce procédé qui limite l'accès aux déplacements présidentiels, comme nous l'avons également souligné à de nombreuses reprises) est une nécessité démocratique et la condition de la transparence que le chef de l'État doit à ses concitoyens.